

Renforcer les compétences des autorités organisatrices du service public d'eau et d'assainissement en matière de gestion des investissements et d'ingénierie de programmation

Porteur(s) de l'action : Office de l'eau et DEAL (service eau et biodiversité)

Partenaire(s) associé(s) : Collectivités locales, autorité organisatrice des services publics ; université ; bureaux d'études ; CNFPT

Territoire concerné : Les collectivités de La Réunion

Public(s) concerné(s) : opérateurs des services publics d'eau et assainissement, bureau d'études prestataires

Lien(s) avec le PNSE 3 : Soutenir l'accès équitable à l'eau potable et assainissement (action 101), Promouvoir la mise en place de plans sécurités sanitaire AEP (action 55)

Plans ou démarches existantes en lien avec la thématique : Plan eau DOM ; différents dispositifs de financement des opérations (PO, CPER, PPI de l'Office de l'eau, PRR)

Objectif et finalité

Objectif stratégique : sécuriser qualitativement et quantitativement l'eau destinée à la consommation humaine.

Objectifs transversaux :

- protéger la santé des nouvelles générations,
- agir sur les risques émergents, notamment ceux liés à l'utilisation de pesticides.

Objectif opérationnel : Diminuer les pressions sur les prélèvements de ressources, ainsi que les pressions de pollutions sur les milieux aquatiques.

Contexte, État des lieux, Enjeux

Les plans et programmes en vigueur (notamment le plan EAU DOM et le SDAGE) mobilisent les autorités organisatrices des services publics d'eau potable et d'assainissement pour améliorer la sécurisation quantitative et qualitative de l'eau distribuée. Cette amélioration passe notamment

par le suivi de la qualité de l'eau distribuée, la mise en place de traitements adaptés, la réduction des fuites sur le réseau, la protection des ressources souterraines et superficielles, la lutte contre les pollutions...

Des dispositifs d'aides financières sont mis en œuvre pour appuyer la mise à niveau des services à court terme. Toutefois, une programmation des actions sur le long terme est indispensable à l'atteinte des objectifs visés, ce qui nécessite de maîtriser les processus financiers : incidence des coûts d'investissement

et de fonctionnement sur le prix de l'eau, articulation des différentes sources de financement (emprunts, subventions, fonds propres), utilisation de l'analyse coût/bénéfice, contrôle des coûts, adaptation de la tarification aux enjeux...

Ainsi, la maîtrise des coûts de l'eau distribuée et de leur acceptabilité sociale passe par une optimisation financière de la programmation des investissements et de l'exploitation.

Description de l'action

L'amélioration de l'ingénierie de programmation nécessite d'une part de prendre en compte le volet financier, mais également de s'intéresser à l'adéquation technique des investissements programmés. L'objectif étant d'optimiser les dépenses d'investissement en considérant les dépenses de fonctionnement engendrées et la soutenabilité des coûts induits pour l'ensemble des usagers sur le long terme.

L'action pourra se traduire par la mise en œuvre de formations, l'élaboration de guides méthodologiques, la réalisation d'audits.

La formation des collectivités, des opérateurs et de leurs prestataires, pourra s'envisager en deux temps selon les besoins et les contenus à adapter aux différents niveaux. Elle permettra d'apporter à l'ensemble des acteurs des méthodes d'analyse et des outils de suivi homogènes à l'échelle du territoire.

Calendrier et étapes de mise en œuvre

Durée de l'action : tout au long du PRSE3.

Étapes de mise en œuvre :

Action	Descriptif de l'action
1	Définition de deux niveaux de formation : sensibilisation et approfondissement
2	Organisation de la première session de formation en 2018, puis chaque année
3	Élaboration d'un guide

Moyens

Budget prévisionnel :

- non estimé

Financement : État (plan Eau DOM), Office de l'eau, CNFPT, AFB, AFD

Moyens humains	Moyens techniques
formateurs	Tableaux d'analyse et de suivis types Collecte de données

Indicateurs

Objectifs visés :

- Investissements en cohérence avec les exigences réglementaires, et le niveau de service attendu, tout en impactant le moins possible le prix de l'eau,
- Sécurisation des ressources en eau potable.

Indicateurs de réalisation	Indicateurs de résultats
✓ Nombre de collectivités/opérateurs/prestataires formés	✓ Evolution de la qualité de l'eau distribuée
✓ Nombre d'agents formés par collectivité	✓ Rendement amélioré
	✓ Evolution des impayés